



Questions et réponses suite au report technique de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 avril 2013 au 4 juin 2013 du fait d'une erreur du Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO)¹

Pourquoi un report de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 avril 2013 alors que deux avis ont été publiés au BALO (Bulletin d'annonces légales obligatoires) les 20 mars et 3 avril ?

La réglementation prévoit la publication au BALO d'un avis préalable 35 jours avant l'Assemblée Générale - publication du 20 mars - et la publication d'un avis de convocation 15 jours avant l'Assemblée Générale - publication qui aurait dû paraître le 10 avril. La publication du 3 avril n'était qu'un addendum à l'avis préalable.

La parution de l'avis de convocation, prévue le 10 avril n'a pas eu lieu à la suite d'une erreur matérielle du BALO.

Il faut déposer un avis au BALO 5 jours avant sa parution, ce qui avait été fait le 5 avril, et la parution prévue le 10 avril avait été confirmée par email le 9 avril par le BALO.

Nous avons également reçu une lettre formelle d'excuses de leurs services le 22 avril.

Cet email et ce courrier sont joints au présent document.

L'Assemblée Générale ne pouvait donc valablement se tenir.

Pourquoi un report à une date aussi lointaine ?

Cette erreur nous oblige à reprendre le processus depuis son début. L'avis préalable doit être publié 35 jours avant la nouvelle date, auxquels il faut ajouter préalablement 5 jours de délai technique de bouclage.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 4 juin 2013 sera-t-il différent ?

Non, l'ordre du jour sera identique à celui de l'assemblée prévue le 25 avril 2014 et les questions écrites au Conseil d'Administration déjà reçues restent valables pour l'Assemblée du 4 juin 2013.

...TSVP

¹ Se référer au communiqué de la Société en date du 22 avril 2013.

Expéditeur: ebalo@dila.gouv.fr

Date: 9 avril 2013 09:45:00 UTC+02:00

Destinataire:

Objet: [DILA] eBALO - Import de votre annonce 1301252



journal-officiel.gouv.fr

Un site de la Direction de l'information légale et administrative

Bonjour ,

Votre annonce 1301252 (déposée le 05/04/2013) a bien été importée le 09/04/2013.

- Société: Carmat
- Numéro de parution : 43
- Date de parution : 10/04/2013
- Lien vers l'annonce : <http://ebalo.journal-officiel.gouv.fr/ebalo/plugins/ebalo/annonce/1301252.html>

Hors images et sans tenir compte d'éventuelles modifications durant la procédure de publication, le tarif de votre annonce est estimé à 4498.56€.

Vous n'avez pas d'autres avis en attente d'import.

Vous n'avez pas d'avis en cours d'import.

La Rédaction du BALO répond à vos questions soit par écrit sur le site <http://www.journal-officiel.gouv.fr>, rubrique "nous contacter", soit par téléphone au 01.40.58.77.56, choix 3 BALO/Info-financiere

...TSVP

23/04/2013



PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Direction de l'information
légale et administrative

Paris, le

19 avril 2013

Source

Affaire suivie par :

M -

Tél :

REF : DIRE-SL-YR-04/13-264

26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 40 58 75 00
www.dila.premier-ministre.gouv.fr

Par courriel en date du 19 avril, vous vous étonnez de la non parution de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte de la Société Carnat prévue le 25 avril 2013 (affaire n° 1301252) au BALO n° 43 du 10 avril 2013, malgré une confirmation de la DILA émise par courriel le 9 avril 2013.

Le texte intégral de cet avis transmis le 5 avril a fait l'objet d'un nouvel envoi le 9 avril pour publication sans demande de relecture, le 10 avril. Une intervention inopportune de nos services, suite à un malentendu, n'a pas permis de publier l'avis dans les conditions de parution souhaitées.

Je regrette que malgré tout le soin apporté à chacun des avis traité par la DILA, cet incident n'ait pu être évité et vous prie de bien vouloir accepter toutes mes excuses pour le désagrément occasionné.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Responsable du département
de l'information régaliennne et économique